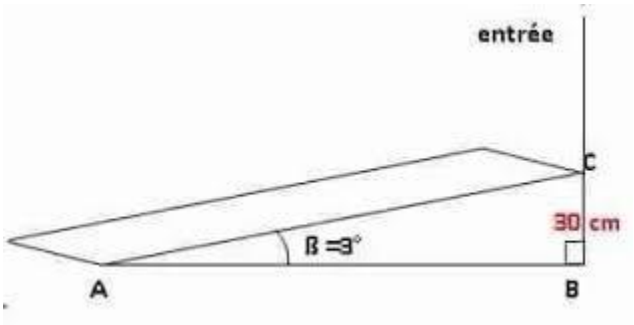
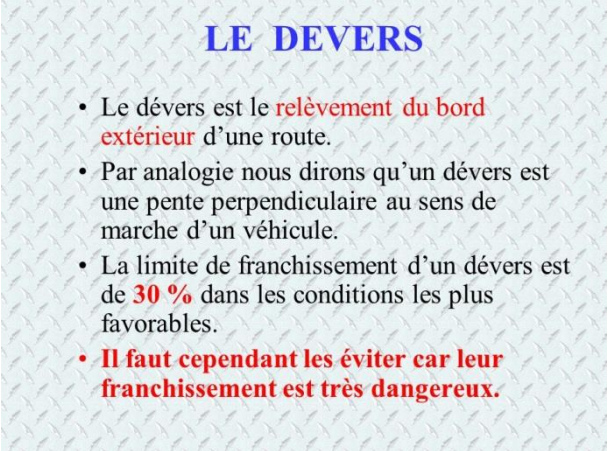
Les caractéristiques des voies nouvelles.

1. Les devers.



Le devers est la pente transversale.

- Il permet de favoriser l'évacuation des eaux de surface.
- Dans le rayon de courbure faible, il contribue à l'équilibre dynamique des véhicules.



Le devers sera de 2% maximum en chemin courant.

La pente sera de 5% maximum.

2. Les virages.

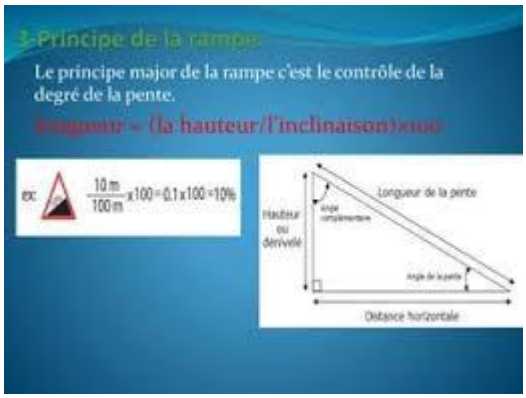


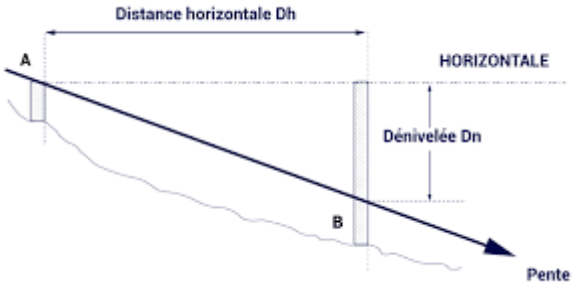


Le dimensionnement des rayons du tracé en plan et des devers correspondant est lié:

- à la dynamique du véhicule.
- aux conditions de contact pneu/chaussée.
- au confort de l'usager.

3. Les rampes et les pentes.





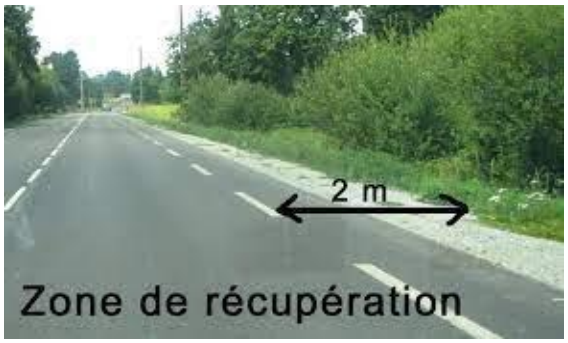
Le code de la voie routière a imposé que les profils en long et en travers des routes soient établis de manière à permettre :

- l'écoulement des eaux pluviales

Et - l'assainissement de la plate-forme.

4. La zone de récupération : Les abords de la chaussée contribuent à:

- la sécurité.
- la maintenance du patrimoine routier.





Cette zone de récupération est du fait multifonctionnel:

- les piétons

Et - les vélos peuvent l'utiliser.

Elle comprend aussi la sur-largeur technique qui porte le marquage de rive.